



FNEC FP-FO 69

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : <http://snudifo69.com>

Compte-rendu du CHSCTD vendredi 15 mai 2020

Ce vendredi 15 mai s'est tenu un nouveau CHSCT D en visioconférence, instance qui a duré 1H30 montre en main, puisque la conférence était programmée ainsi !

A 18H40 douce voix de synthèse a annoncé aux membres du CHSCT D, « votre conférence se termine dans 5 minutes ».

Malgré les conditions difficiles que constitue la tenue d'instances à distances, la FNEC FP FO a porté une vision réaliste de la situation ce qui n'a pas beaucoup plu à Monsieur l'inspecteur d'académie. Seule la FNEC FP FO a lu une déclaration liminaire en séance, et force est de constater qu'elle ne fut du goût de l'IA : « vos termes sont excessifs, vous ne visez pas l'intérêt général, l'expression « sinistre garderie » est une insulte pour vos collègues ».

Pour lui, la réouverture des écoles s'est passée dans de bonnes conditions, les difficultés ont été à la marge. La FNEC FP FO a vivement réfuté cette affirmation en rappelant qu'il était faux de dire que les difficultés n'avaient concerné que quelques écoles à la marge !

L'inspecteur d'académie a indiqué que 835 des 865 écoles du Rhône ont réouvert. Les écoles restantes le feront le 24 mai à part quelques-unes pour lesquelles aucune date n'a été fixée à ce jour.

Une réouverture des écoles qui concerne très peu d'élèves De nombreux couacs, des conditions de sécurité précaires pour les personnels

9000 élèves étaient présents dans les écoles – dont 860 élèves de Petite Section – ce qui selon l'inspecteur d'académie est un des symboles de la réussite de cette « rentrée ». NB : Cette année dans 170 000 élèves sont inscrits dans les écoles publiques du Rhône dont 21051 en classe de PS.

Voilà donc la nouvelle école de la République, selon sa commune, selon son niveau, selon la profession de leurs parents, les enfants de France ne sont pas tous logés à la même enseigne.

Pour ce qui est des masques, l'inspecteur d'académie considère que la situation est réglée, il ne veut plus entendre parler de l'épisode des masques pédiatriques. De nouvelles livraisons seront effectuées au fur et à mesure dans les écoles.

La FNEC FP FO réaffirme que seuls les masques FFP2 sont protecteurs, en effet seuls les enseignants sont dotés de masques chirurgicaux, pas les élèves. Par ailleurs le syndicat a dénoncé le fait qu'on ait demandé aux enseignants de ne pas porter de masques fournis par l'employeur durant les journées du 11 et 12 mai. L'inspecteur d'académie lui a trouvé scandaleux que nous en réclamions, estimant que les mesures de distanciation pouvaient être respectées entre adultes. Chacun jugera !

Pour ce qui est du gel hydroalcoolique, la situation serait en passe d'être réglée, puisque GEODIS aurait livré les circonscriptions les 14 et 15 mai... soit 3 jours après la prérentrée. Seule la circonscription de St Fons n'en n'aurait pas encore reçu en raison d'un mauvais adressage !

En ce qui concerne les thermomètres, ils devraient arriver pour la semaine prochaine, autant dire qu'avec le pont de l'ascension, ils seront dans les écoles pour le 25 mai ! Information dont la fiabilité est non garantie de l'aveu même de l'inspecteur d'académie.

Toujours pas de dépistages envisagés, pas de masques FFP2, pas de lingettes désinfectantes, décidément, l'Etat et le ministre de l'éducation nationale font bien peu de cas de la santé de leurs agents.

**Casse-tête de l'organisation présentiel/distanciel,
Enquête VALERE, relations avec les Mairies
Des directrices et directeurs en première ligne**

La FNEC FP FO a souhaité alerter le CHSCT sur l'organisation du service des enseignants en distanciel et présentiel qui est intenable dans certaines écoles, et qui le deviendra encore plus à mesure que les niveaux de classe reprendront. Par ailleurs, des écoles se sont vues refuser l'embauche d'un enseignant remplaçant en présentiel au prétexte que les enseignants en ASA n'étaient pas remplacés et que seuls ceux en arrêt maladie l'étaient. Sans parler des équipes confrontées au choix d'élèves prioritaires !

Là encore, on constate un déni de l'inspecteur d'académie, pour qui il n'y a aucun problème de cet ordre !

En ce qui concerne la situation des décharges de temps des directrices et directeurs d'école, aucune avancée à ce jour, alors que dans l'Ain, tous nos collègues bénéficient de cette décharge depuis le 11 mai. Devant cet immobilisme, la FNEC FP FO a décidé de proposer un avis aux membres du CHSCTD afin que les directrices et directeurs du Rhône puissent bénéficier sans plus attendre, de ce temps de décharge en conformité avec la circulaire ministérielle du 4 mai 2020.

L'inspecteur d'académie a réagi très vivement à la proposition de la FNEC FP FO, n'hésitant pas à employer un ton menaçant. Le secrétaire du CHSCT D (représentant du SNUIPP) a essayé de convaincre les représentants FO de remettre au prochain CHSCT le vote de cet avis, pour laisser du temps à l'inspecteur d'académie. Ce même argument avait été donné pour empêcher la mise au vote d'un avis concernant les AESH, et force est de constater que leur situation n'a pas beaucoup évolué.

Par ailleurs, concernant ces décharges, le temps presse, puisque cette circulaire indique :
Les directeurs d'école sont prioritairement mobilisés sur la mise en place des modalités concrètes de la réouverture et la relation aux familles, et peuvent, à ce titre, ne prendre en charge leurs enseignements qu'au cours de la deuxième ou troisième semaine après la reprise.

FO a donc maintenu son avis (n°2), qui a recueilli 2 voix pour (FO), 4 voix contre de la FSU (SNUIPP et SNES) et 1 abstention de l'UNSA.

Toujours concernant les directeurs d'école, la FNEC FP FO a demandé l'arrêt du questionnaire VALERE, qui en plus de constituer un surcroît de travail, d'être intrusif dans les champs à renseigner (Enseignant en ASA, en arrêt maladie, refusant de venir à l'école, atteint du COVID), fait porter à nos collègues une fonction de gestionnaire des ressources humaines.

Pour la FNEC FP FO, il revient aux IEN de répertorier les personnels mobilisables, puisque les circonscriptions centralisent les différentes demandes (ASA, arrêts maladie, congé maternité, congé parental etc...) et les différents moyens (adjoints, remplaçants, etc).

La FNEC FP FO a proposé un avis demandant l'arrêt de ce questionnaire (qui n'existe d'ailleurs que dans l'académie de Lyon !). Là encore, cette proposition a été vivement critiquée par l'inspecteur d'académie qui a estimé que sans cette enquête, il ne pourrait avoir une vision sur le nombre d'enseignants mobilisables, et qu'il ne pourrait de ce fait, dégager des moyens de remplacement pour décharger les directrices et directeurs du Rhône. Il s'est fait à nouveau menaçant en indiquant que s'il n'y avait plus d'enquête VALERE, les IEN allaient demander de renseigner des enquêtes bien plus longues et fastidieuses à remplir aux directrices et directeurs d'école !

Malgré, encore une fois, la forte pression exercée, l'avis (n°1) a été mis au vote.

Seuls les représentants de la FNEC FP FO ont voté pour cet avis, les représentants FSU (SNUIPP et SNES) ont voté contre, l'UNSA s'est abstenu.

Autre problème soulevé par FO, la difficulté pour les directeurs à faire respecter le protocole de nettoyage par certaines Mairies. Là encore, malgré les alertes, les sollicitations via les registres, ou par courriers, aucune réponse satisfaisante n'est apportée par les mairies qui se font même parfois menaçantes ! Quant aux IEN, ils se mettent en retrait de ces discussions et laissent les directrices et directeurs livrés à eux-mêmes, le leur apportant aucun soutien et ne répondant même pas aux registres !

Sur la question du nettoyage comme sur celle du calendrier et des modalités de réouvertures des écoles, nos collègues sont priés de rentrer dans le rang et d'obéir aux municipalités. Le FNEC FP FO a rappelé que l'employeur était tenu d'apporter la protection fonctionnelle à ses agents quand ceux-ci sont mis en cause dans le cadre de leurs fonctions !

L'IA a répondu que la situation était tendue et qu'il était souhaitable de ne pas contrarier les élus avec la période des élections municipales qui se réouvrent !

Les AESH ne sont pas des personnels bons à tout faire des écoles Leur présence ne peut être requise que pour des tâches d'accompagnement

Concernant la situation des AESH, l'inspecteur d'académie a indiqué qu'une circulaire était parue au BO du 13 mai 2020. Seuls les personnels en présence d'enfants sont requis dans les écoles et établissements.

Autrement dit, si les élèves en situation de handicap n'ont pas repris, les AESH ne sont pas tenus de retourner dans leur école et doivent privilégier le télétravail (cf BO du 14 mai 2020). Si toutefois ils souhaitaient s'y rendre, il ne pourrait pas leur être demandé d'effectuer des tâches de ménage. L'inspecteur d'académie a précisé qu'il trouvait « un peu dommage si on lui fait faire du ménage... »

Enfin concernant la prochaine réouverture des collèges, la FNEC FP FO a souhaité interroger l'inspecteur d'académie sur le nettoyage du poste de travail des professeurs. Là encore, la réponse renvoie aux protocoles de chaque établissement, mais il est fort à parier que ce sont bien les personnels qui devront se charger de se nettoyer !

A 18H45, au bout d'une heure et trente minutes, la visioconférence s'est terminée, juste le temps de fixer la date du prochain CHSCTD qui aura lieu le lundi 25 mai.

Aucune fiche RSST, DGI n'ont été présentés lors de ce CHSCTD ! Aucune situation précise n'a donc été étudiée.

Avis présentés par la FNEC FP FO

Avis n°1

Le CHSCT D du Rhône réuni en visioconférence le 15 mai 2020 demande à Monsieur l'inspecteur de l'académie, l'arrêt de l'enquête VALERE. Il ne revient pas aux directrices et directeurs d'école d'effectuer la gestion des ressources humaines, gestion qui relève des IEN.

VOTES : POUR : 2 voix (2FO) – CONTRE : 4 voix (SNUIPP et SNES-FSU) – ABSTENTION : 1 voix (UNSA)

Avis n°2

Le CHSCT D du Rhône réuni en audioconférence le 15 mai 2020 demande à ce que les directrices et directeurs bénéficient de régime de décharge comme prévu au point 7 de la circulaire ministérielle du 4 mai 2020.

VOTES : POUR : 2 VOIX (2 FO) – CONTRE : 4 voix (SNUIPP et SNES-FSU) – ABSTENTION : 1 voix (UNSA)